

08 mars 2024



À l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la plateforme « Nondejeunefille », lancée le 25 janvier 2024, lors de la première journée nationale de lutte contre le sexisme, a déjà recueilli de nombreux témoignages de femmes, forts et qui témoignent de ce qui se passe.

De nombreuses administrations, par exemple URSSAF, CPAM, AP-HP, Sorbonne Nouvelle, Philharmonie et banques à capitaux publics (notamment la Banque postale) ne respectent en aucune façon la circulaire du 1er ministre datant du 21 février 2012 et réaffirmant une demande déjà faite aux administrations, en 1967 et en 1974, de ne pas recourir à l'emploi de certaines formules qui ne sauraient constituer un « élément de l'état civil des intéressées ».

Les organismes doivent désormais suivre les indications suivantes :

Terme inapproprié : Mademoiselle versus **terme à privilégier :** Madame

Terme inapproprié : Nom de jeune fille (dans la mesure où il est possible désormais à un homme marié de prendre le nom de son épouse) versus **terme à privilégier :** Nom de famille / Nom d'usage

Nous demandons instamment à ces organismes de respecter enfin ces termes.

Nous rappelons que l'emploi des termes « Mademoiselle » et « Nom de jeune fille » ne repose sur aucune disposition législative ou règlement et ne constitue pas un élément de l'état civil, mais résulte uniquement d'un usage patriarcal et sexiste.

Contact presse Chiennes de garde : 06 37 40 42 69

www.nondejeunefille.fr